

## **Psychanalyse**

## **Psychothérapie**

Analyse Freudienne

Association Freudienne Internationale

Fondation Européenne pour la Psychanalyse

Au conseil d'administration des Cartels constituants de l'analyse freudienne

Paris, le 23 février 2001

Chers collègues,

Les psychanalystes sont actuellement préoccupés par les projets de réglementation du titre de psychothérapeute qui les concernent et les menacent doublement : d'une part, parce que le ministère ne distingue pas la psychanalyse d'une forme de psychothérapie. Et d'autre part, parce que plusieurs associations de psychothérapeutes prétendent déjà indûment délivrer une formation psychanalytique.

On peut comprendre la préoccupation des pouvoirs publics, mais une protection du titre de psychothérapeute aggraverait considérablement les problèmes de santé qu'elle se propose de résoudre. C'est pourquoi il serait judicieux d'adresser au ministre délégué à la santé une mise en garde sur les dangers de l'actuel projet gouvernemental. Son efficacité serait d'autant plus grande qu'elle serait signée conjointement par plusieurs associations psychanalytiques. Vous trouverez ci-joint un projet de lettre, dont la version définitive sera rédigée une fois que son principe aura été retenu par d'autres associations que celles qui l'ont déjà approuvé.

Cette proposition de lettre a déjà été adoptée par les associations : *Analyse Freudienne, Association Freudienne Internationale, Fondation Européenne pour la Psychanalyse.*

Elle va dans le même sens que la résolution adoptée par les 45 associations du *Mouvement Lacanien pour la psychanalyse Freudienne (Convergence)* dont vous trouverez également une copie jointe pour information. Nous sommes persuadés que la position prise par un nombre suffisant d'associations sur cette question pourrait amener les pouvoirs publics à réfléchir au bien fondé de leur projet. C'est en ce sens que nous espérons une réponse de votre association.